

La Belgique et le Burundi signent 2 conventions de 4,6 millions d'euros

@rib News, 04/03/2013 â€“ Source BelgaLe Burundi et la Belgique ont signÃ© deux nouvelles conventions spÃ©cifiques accordant au total prÃ>s de cinq millions d'euros pour deux projets destinÃ©s Ã favoriser respectivement la bonne gouvernance et l'amÃ©lioration du systÃme des marchÃ©s publics, a annoncÃ© lundi l'ambassade de Belgique Ã Bujumbura. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Programme indicatif de CoopÃ©ration (PIC) belgo-burundais 2010-2013. Les deux conventions ont Ã©tÃ© signÃ©es jeudi par l'ambassade de Belgique et le gouvernement burundais, a prÃ©cisÃ© celle-ci dans un communiquÃ©.

Les deux conventions concernent respectivement le "projet d'appui Ã la bonne gouvernance et Ã la lutte contre la Corruption au Burundi" (ABGLC) et le "projet d'appui Ã l'amÃ©lioration du systÃme des marchÃ©s publics au Burundi" (dit MP). D'un montant de deux millions d'euros, le premier appuiera le gouvernement de Bujumbura dans la mise en place de sa stratÃ©gie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption (SNBGLC). DotÃ© de 2,650 millions d'euros, le projet MP rÃ©pond aux dÃ©fis que doit affronter le Burundi pour amÃ©liorer le systÃme des marchÃ©s publics. Il vise le renforcement des capacitÃ©s et l'appui institutionnel et organisationnel de l'AutoritÃ© de rÃ©gulation des marchÃ©s publics, de la direction nationale de contrÃ´le des marchÃ©s publics et des cellules de gestion des ministÃres sectoriels des secteurs prioritaires de la Belgique au Burundi (SantÃ©, Education et Agriculture). Une expÃ©rience pilote de dÃ©centralisation et de dÃ©concentration des fonctions de passation, de contrÃ´le et d'approbation des marchÃ©s publics sera testÃ©e dans la province de Cibitoke (nord-ouest). La CoopÃ©ration technique belge (CTB) et les institutions burundaises se chargeront de la mise en Ã©uvre de ces deux projets, conclut le communiquÃ©. @rib News, 04/03/2013 â€“ Source XinhuaLa Belgique accorde au Burundi une enveloppe de 4,65 millions d'eurosL'Ambassade de Belgique a annoncÃ© lundi la signature, avec le Gouvernement burundais, de deux conventions spÃ©cifiques de 4,65 millions d'euros dans le cadre de la bonne gouvernance. La premiÃ¨re convention de 2 millions d'euros concerne le projet d'appui Ã la Bonne gouvernance et la Lutte contre la corruption, selon un communiquÃ© de l'ambassade. Ã« Cette intervention aura un double ciblage Ã©tant donnÃ© qu'elle appuiera le secrÃ©tariat technique du ministÃre de la bonne gouvernance et de la privatisation et elle apportera un appui au renforcement de la fonction d'audit interne Ã travers l'inspection gÃ©nÃ©rale de l'Etat Ã », indique le communiquÃ©. La deuxiÃ¨me convention de 2,65 millions d'euros concerne le projet "MarchÃ©s Publics" pour rÃ©pondre aux dÃ©fis du gouvernement du Burundi visant l'amÃ©lioration du systÃme des marchÃ©s publics. Ce projet Ã« vise le renforcement des capacitÃ©s et l'appui institutionnel et organisationnel de l'AutoritÃ© de RÃ©gulation des MarchÃ©s Publics, de la Direction Nationale de ContrÃ´le des MarchÃ©s Publics et des Cellules de Gestion des MarchÃ©s Publics des ministÃres sectoriels et des secteurs prioritaires de la Belgique au Burundi (la santÃ©, l'Ã©ducation et l'agriculture) Ã », ajoute le communiquÃ©. En plus de ces axes d'interventions, le communiquÃ© indique qu'une expÃ©rience pilote de dÃ©centralisation et de dÃ©concentration des fonctions de passation, de contrÃ´le et d'approbation des marchÃ©s publics sera testÃ©e dans la province de Cibitoke Ã l'ouest du pays. La Belgique est l'un des principaux partenaires du Burundi, pays qu'elle a colonisÃ© jusqu'Ã l'acquisition de l'indÃ©pendance le 01er juillet 1962.